

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **MAG MEDIAS SARL**, Chemin des Bossons 51,  
1004 Lausanne

2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois

3. **Commissaire:** SAVOY Christophe

4. **Remarques:** LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRON-  
DISSEMENT DE LAUSANNE  
Sursis concordataire 293LP  
Par décision du 12 février 2015, communiquée le 5 mars 2015,  
la présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a ac-  
cordé à MAG MEDIAS SARL, chemin des Bossons 51, 1004  
Lausanne, un sursis concordataire de six mois, à compter de  
l'expédition de la présente décision, et désigné Christophe Sa-  
voy, agent d'affaires breveté à Yverdon, case postale 218 en  
qualité de commissaire au sursis.  
Une nouvelle audience est d'ores et déjà appointée au jeudi  
3 septembre 2015 à 10:00 heures.  
  
Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1014 Lausanne Adm cant

02034383